

Photo à agraffer

ÉLÈVES SCOLARISÉS EN PRIMAIRE

1^{ère} demande Renouvellement

Commune de : BIGANOS MARCHEPRIME AUDENGE
 LANTON LÈGE-CAP FERRET

Pour effectuer l'inscription au transport scolaire d'un enfant scolarisé en primaire, vous devez vous adresser à la Mairie de votre domicile. La Mairie sera en charge de la gestion de votre demande d'inscription.

DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

Élève (à compléter en lettres majuscules)

NOM : PRÉNOM : Date de naissance : / /

Représentant légal

Parent Tuteur Famille d'accueil (Cocher la case correspondante)

Destinataire de la facturation

Date de naissance : / /

Mme M

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél : N° portable :

Courriel :

J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si garde alternée*

Mme M

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél : N° portable :

Courriel :

J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

* Joindre copie du jugement ou courrier co-signé des parents attestant de la garde alternée.

SCOLARITÉ 2022-2023 (Cocher la case correspondante)

Établissement scolaire fréquenté :

Commune :

MATERNELLE : Toute petite section Petite section Moyenne section Grande section

ÉLÉMENTAIRE :

CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS Autres :

TRANSPORT

COMMUNE :

POINT DE MONTÉE :

Si garde alternée :

COMMUNE :

POINT DE MONTÉE :

Les règles de sécurité à respecter dans le transport scolaire

1. Je suis visible du conducteur au point d'arrêt du car.
2. Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.
3. J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main. Je valide ma carte sur le terminal.
4. Lorsque je m'installe dans le car, je dois ranger mon sac sous le siège, attacher ma ceinture et ne plus quitter ma place sauf en cas d'autorisation ou ordre du conducteur et uniquement pour des raisons de sécurité.
5. Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
6. A la sortie du car, je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car. Je dois attendre que celui-ci s'éloigne avant de traverser la route.
7. Ce qui m'est interdit :
 - parler au conducteur sans motif valable,
 - fumer, vapoter (cigarette électronique), ou utiliser des allumettes ou des briquets,
 - jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
 - se pencher au dehors,
 - prendre des repas, des boissons alcoolisées ou non,
 - toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.

Les comportements dangereux ou perturbateurs sont susceptibles d'entraîner un contrôle et l'application de mesures disciplinaires pouvant mener à l'exclusion temporaire ou définitive du transport.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

3 conditions :

1. Etre inscrit dans un établissement public situé dans le secteur de recrutement dont dépend la commune de résidence,
2. Etre domicilié à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire fréquenté,
3. Utiliser le transport tous les jours.

Les élèves ne satisfaisant pas à l'ensemble de ces critères pourront être transportés, sur accord de la commune et en fonction des places disponibles sur les circuits existants.

Part familiale :

Le montant de la part familiale demandée aux familles est fixé par chaque commune. Merci de vous adresser à la Mairie pour en connaître le montant. Dès que le paiement a été validé, la carte de transport sera envoyée par courrier par la COBAN.

Attention : les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de carte doivent être signalées à la Mairie de votre résidence.

Je, soussigné(e),

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire,
- m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte au Service Mobilité et Transports de la COBAN - 46 avenue des Colonies - 33510 Andernos-les-Bains
- m'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (adresse, établissement, classe ou régime),
- déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de discipline ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à, le

.....

Signature obligatoire du représentant légal 1 de l'élève

.....

Signature obligatoire du représentant légal 2 de l'élève
(si garde alternée)